

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY, Maire**.

**Présents :** BEAUMONT Robert, CESBRON Didier, DELARUE Anne-Sophie, GUILBERT Raymonde, REYNOLD de SERESIN Benoit, GRANDHOMME Isabelle, RAY Thierry, MOINE Marie-Françoise, BRUNETEAU Frédéric PINEAU Jérôme, TERRIEN Jean-Paul et MOREAU Malika et DELAUNAY Michaël

**Absent excusé :** KAHLLOUL Rouchdy

**Secrétaire de séance :** TERRIEN Jean-Paul

Nombre de conseillers en exercice :

15

Présents : 14

Date de la convocation :

12/02/2018

Affichage : 20/02/2018

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir une subvention de l'Etat au titre de DSIL, concernant les travaux de réalisation d'un quai bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de solliciter** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 2 185.50 euros
- **d'autoriser** Madame le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- **d'approuver** le plan de financement de cette opération comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Estimation des travaux	7 285.00	DSIL (30%)	2 185.50€	30 %
		Autofinancement	5 099.50	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 285.00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 285.00€</b>	<b>100%</b>

### Inscription des itinéraires de la variante « Cizay-la-Madeleine – autour de l'Abbaye d'Asnières » au plan départemental des Itinéraires de promenade et de randonnées non motorisé (pédestre).

Informé

- que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.
- que ce plan, qui est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental, comprend un ou des itinéraires, mentionnés sur

la liste ci-dessous, et référencés au tableau d'assemblage du chemin joint également à cette délibération :

- Circuit : **variante « Cizay-la-Madeleine – autour de l'Abbaye d'Asnières »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Circuit : variante « Cizay-la-Madeleine – autour de l'Abbaye d'Asnières »**

- Approuve l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ;
- Approuve la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la pratique suivante : **pédestre**
- Approuve la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexée, à conclure avec le Département.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

### **AVANCEMENT DE GRADE ET TABLEAU DES EMPLOIS**

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Le maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

et d'adopter le tableau des emplois suivants.

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire de service (Nbre heures et minutes)</b>
<b>Filière Technique</b>			
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste vacant
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1 poste à temps complet 1 poste à 3 h 55 minutes
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint administratif territorial 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 23 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2018.

### **VOTE DES SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

ADMR les Tuffeaux	160 €
Anjou Muco Trélazé	20 €
Ass. Régionale des Mutilés de la voix	20 €
Ass. Française contre les Myopathies	20 €
Ass. Française des sclérosés en plaques	20 €
Ass. Sport Santé Culture Cizay-la-Madeleine	60 €
Association RandoFerme Abbaye d'Asnières	60 €
Association « Choix de Vie » Doué-la-Fontaine	20 €
Handisport Angers	20 €
Les restaurants du Coeur	73 €
Ligue Nationale contre le Cancer	50 €
Office National des Anciens Combattants	30 €
Solidarité Paysans de Maine-et-Loire	20 €
A.D.A.P.E.I 49 Angers	20 €
Entente sportive Puy Le Vaudelnay	20 €
Association Familles Rurales Les Ulmes	172 €
Secours Catholique Angers	20 €

- Précise que Malika MOREAU et Benoit REYNOLD de SERESIN concernés par l'une des demandes de subvention, de l'association Randoferme et l'Office National des Anciens Combattants n'ont pas pris part au vote, ils sont sortis de la salle.
- Ajoute que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Questions diverses :

- Correspondant défense et sécurité civile : Jean-Paul TERRIEN
- Ordinateur mairie : Devis demandé
- Aménagement bourg de Cizay : Présentation de l'estimation pour l'enfouissement des réseaux (Electricité et Télécom)
- Eglise : Visite de l'architecte des bâtiments de France le 6 avril
- PLUi : Réunion publique le 13 juin à 18 h 30 à Saint Cyr en Bourg

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.